



Corruption de mineur ou autre

Par **xna**, le **21/06/2023** à **01:07**

Bonjour, j'aurais une question. Quand une personne as discuter de manière sexuelle avec des personnes mineurs et a possiblement échangé des photos a caractères sexuelle avec ces mineurs et des mineurs en général a l'aide des reseaux sociaux puis qu'il avoue ces fautes a la police mais que la police ne fait rien de plus qu'écouter et prendre votre telephone. Est-ce que c'est parce que l'on ne peut pas se dénoncer sois même pour ce genre de fait? Faut-il obligatoirement une plainte d'une personne autre que nous même pour ces choses? Ou est-ce a cause de l'age? Car j'ai 21 seulement, est-ce que je risque la prison ou plutot du sursis ou un rappelle a la loi? Merci

Par **Marck.ESP**, le **21/06/2023** à **08:12**

Bonjour

Adressez vous à un avocat, qui saura vous poser les bonnes questions pour analyser votre situation.